

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/10/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Absentions: 0

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAYROL

Représentés: Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSC

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2018, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 900 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie sera productrice d'intérêts au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.70%, soit à titre indicatif sur l'index du mois de Août 2019 à -0.40 % un taux de 1.30 %.

Taux de période : 0.13 %, la durée de période étant mensuelle.

Ce taux est révisé mensuellement, et les intérêts appelés en paiement mensuellement, par débit d'office.

Frais de dossier : 2 250 €.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 900 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise le Président à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 900 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 11 octobre 2019

Le Président,
Jean ARCAS

